

« La greffe au Maghreb : quelles perspectives ? »

**5<sup>ème</sup> Colloque France – Maghreb  
sur la transplantation d’organes, de tissus et de cellules  
NICE, 23-24 mars 2012**

*Le 5<sup>ème</sup> Colloque France-Maghreb sur la transplantation, qui se déroule les 23 et 24 mars à Nice, permet de faire le point sur l’évolution de cette activité et de débattre de nouvelles actions de développement. Si les systèmes de soins sont différents dans chacun de ces 3 pays (Maroc, Algérie, Tunisie), l’enjeu de santé publique pour les années à venir est commun. Avec la montée exponentielle de l’insuffisance rénale chronique et la mise sous dialyse de milliers de patients, les besoins en greffe sont en progression rapide dans ces pays. En plus d’améliorer considérablement la vie des patients, la greffe pourrait à long terme diviser par 5 le coût lié à la prise en charge de la dialyse. Face à cet enjeu de santé publique majeur, les interventions s’articuleront autour des perspectives de développement de l’activité de prélèvement et de greffe dans ces pays.*

*Depuis plus de 10 ans, l’Agence de la biomédecine a établi des liens avec les trois pays du Maghreb et mis en place des programmes de coopération institutionnelle avec la Tunisie et le Maroc pour accompagner le développement du prélèvement et de la greffe.*

**COLLOQUE FRANCE-MAGHREB : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE L’ACTIVITE DE PRELEVEMENT ET DE GREFFE**

La coopération entre l’Agence de la biomédecine et ces pays a pour but de développer la greffe grâce à la mise en place d’un cadre réglementaire et éthique, à la formation médico-technique, et à l’organisation de l’activité au niveau de l’hôpital, au niveau régional et national. La coopération repose sur des missions d’experts du prélèvement et de la greffe dans chacun des 3 pays du Maghreb et sur l’accueil de professionnels de santé maghrébins dans les hôpitaux français. Elle reçoit des financements du Ministère des affaires étrangères et de l’Agence Française du développement, en complément des fonds propres de l’Agence de la biomédecine et des trois pays concernés.

Le colloque France-Maghreb est un temps d’échange où sont abordés les aspects organisationnels et les politiques de santé publique dans le domaine de la greffe, dans des contextes de ressources et/ou d’accès aux soins limités. Selon Emmanuelle Prada-Bordenave, directrice de l’Agence de la biomédecine : « **Cette coopération a permis d’obtenir des avancées notables dans les pays concernés, avec le démarrage d’une activité de greffe et de prélèvement dans chacun des pays. Ceci a été possible grâce à la formation d’équipes hospitalières et à la mise en place d’un encadrement législatif** ».

Organisés en sessions, les travaux du colloque se dérouleront sur une journée et demie pendant lesquelles alterneront les présentations d’experts des différents pays et des temps de discussion. Ils permettront de faire l’état des lieux de l’activité de prélèvement et de greffe dans chacun des pays, d’identifier les obstacles au développement de l’activité, de présenter les facteurs de réussite et les stratégies envisagées.

Une dernière session sera consacrée à la présentation d'expériences menées dans d'autres pays, au bilan des coopérations existantes (Nord-sud, Sud-Sud, Réseau méditerranéen) dans le but de proposer des évolutions.

Organisé tous les deux ans, le colloque a lieu à tour de rôle dans chacun des pays. Le pays organisateur est chargé de proposer le thème central et de coordonner l'ensemble de sa préparation avec l'aide d'un comité d'organisation formé de représentants des quatre pays. Le premier colloque s'était tenu à Marseille en 2003. Après le Maroc en 2005, la Tunisie en 2007 et l'Algérie en 2010, il revient donc à la France d'organiser cette cinquième rencontre en 2012.

Ce colloque s'adresse aux professionnels de santé, aux représentants institutionnels et décideurs en santé publique des quatre pays et d'autres pays du pourtour méditerranéen et d'Afrique subsaharienne, aux acteurs de la coopération en matière de santé (Ministère de la santé, Ministère des Affaires étrangères, Agence Française de Développement, OMS).

## **COLLOQUE FRANCE-MAGHREB : RETOUR SUR 10 ANNEES DE COOPERATION ENTRE L'AGENCE DE LA BIOMEDECINE ET LA TUNISIE, LE MAROC ET L'ALGERIE**

### **Des résultats encourageants dans chaque pays**

Depuis le premier colloque France-Maghreb à Marseille en 2003, le chemin parcouru est important.

**LA TUNISIE** possède sa propre organisation nationale : le Centre National pour la Promotion de la Transplantation d'organes (CNPTO). C'est le premier pays du Maghreb à pratiquer le prélèvement sur donneur décédé. Aujourd'hui, 25 % de son activité de greffe sont réalisés à partir de donneurs décédés. La collaboration avec ce pays porte sur :

- Le développement du prélèvement sur donneur décédé à travers la mise en place de coordinations hospitalières ;
- Le développement de formations à l'échelon national et international (Maghreb) ;
- Le développement de la banque de tissus du CNPTO ;
- La mise en place d'un registre national permettant le suivi de la dialyse et de la greffe rénale.

Un programme de formation des professionnels de santé a été mis en place en 2006 pour développer l'activité de prélèvement et de greffe au sein des établissements hospitaliers. L'objectif est de former le personnel des services d'urgence, de réanimation et du SAMU à la prise en charge des donneurs potentiels et de les initier à la gestion des différentes étapes du prélèvement et de la greffe. « **Ces formations ont permis d'améliorer la prise en charge des donneurs en état de mort encéphalique et de mieux préparer les familles** », indique le Pr Mounir Daghfous, Chef de Service du SAMU de Tunis et responsable de la formation au sein du CNPTO. Depuis septembre 2010, le CNPTO a ouvert ces sessions de formation aux professionnels des autres pays du Maghreb. La prochaine session est prévue en septembre 2012.

**AU MAROC**, le plan stratégique 2008-2012 du ministère de la Santé, qui inscrit la lutte contre l'insuffisance rénale chronique terminale comme une priorité, prévoit le développement de la greffe à travers le prélèvement sur personne décédée en état de mort encéphalique. Les premiers prélèvements sur donneurs en état de mort encéphalique ont eu lieu en août 2010 au CHU de Casablanca. À ce jour, 200 malades ont reçu une greffe rénale dans ce pays, dont 10 à partir de donneurs en état de mort encéphalique. Une collaboration entre une équipe française constituée de professionnels de plusieurs hôpitaux et les CHU de Rabat et Casablanca a vu le jour en 2000 en vue de développer la greffe rénale adulte à la demande des équipes marocaines. Ce programme s'est étendu à partir de 2007 à la greffe rénale pédiatrique au niveau du CHU de Casablanca en lien avec l'équipe de l'hôpital Robert Debré.

Grâce à ce transfert de compétences, les enfants marocains peuvent être greffés sur place.

**« Grâce à la réussite de ce transfert de compétences, l'équipe médicale de Robert Debré n'a plus qu'un rôle d'observation et d'aide à l'organisation du travail multidisciplinaire de la greffe ou peut intervenir en soutien sur des cas difficiles comme des greffes à réaliser chez des très jeunes enfants ou en cas de pathologies particulières »** précise le Dr Marie-Alice Macher, néphrologue pédiatre à l'Hôpital Robert Debré. Les équipes de Casablanca sont suffisamment autonomes aujourd'hui pour former d'autres équipes au Maroc comme à Fez.

**EN ALGERIE**, l'activité de greffe concerne principalement la greffe à partir de donneurs vivants de rein avec 133 greffes réalisées en 2011 et la greffe de cornées avec 600 greffes la même année. Pour accompagner le développement de cette activité, le Ministère de la Santé vient d'annoncer la mise en place d'une agence nationale de greffe. La création de cette agence va permettre une avancée considérable en organisant l'activité de prélèvement et de greffe au niveau national.

#### **Don d'organes et religion**

La religion musulmane n'est pas opposée au prélèvement d'organes sur donneur décédé en vue de greffe dès lors qu'il s'agit de sauver des vies en péril. C'est malheureusement une information que trop peu de gens savent, ce qui conduit souvent à un refus de don au moment du décès.

Pour en savoir plus et télécharger le programme :  
<http://www.agence-biomedecine.fr/agence/agenda.html>

#### **Contact presse :**

---

Emilie Geoffroy  
i&e pour l'Agence de la biomédecine  
T. 01 56 03 13 15  
egeoffroy@i-e.fr